

1. *Débitrice*: **La Mandrinoise Sàrl**, Rte Cantonale 21,
1964 Conthey
 2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après
la publication
 3. *Délai pour contester l'inventaire*: 10 jours après la publi-
cation
 4. *Remarques*: Sont également déposés:
Les décisions de l'administration de la faillite :
 - a) de ne pas introduire action en justice contre les per-
sonnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants
et les contrôleurs, art. 827 et ss CO.
 - b) de ne pas contester la revendication des biensUn délai de 20 jours est imparti aux créanciers pour :
Demander, sous peine de péremption, la cession des droits
de la masse dans le sens de l'art. 260 LP concernant
 - a) d'éventuelles actions en responsabilité contre les per-
sonnes qui ont coopéré à la fondation, les associés-gérants
et les contrôleurs, art. 827 CO
 - b) les revendications non contestées par l'administration de
la failliteOffice des faillites du district de Conthey
1963 Vétroz
- (00240297)